

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM
DU 3 MARS 2016**

Conseillers

élus :

14

Conseillers

présents :

14

Absent

excusé :

1

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le 3 mars deux mil seize, à dix-neuf heures trente minutes, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 19 heures 30.

Absent

excusé

avec

procuration :

0

Membres présents :

BRAUN Philippe

GROSHENS Stéphan

KRETZ Patrice

HERMANN Gilles

BERTSCH Jacquy

KRETZ Patrick

DUTTER Jean-Philippe

SCHIEBER Denis

HATSCH André

UTTER Sylvie

BOURGEOIS Patricia

HAUG Cédric

KRETZ Claude

ADAM Denis

Membre absent excusé : GRAYER Guillaume

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 2 février 2016
- 2 Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- 3 Constitution du groupe de travail de la commission des finances pour l'élaboration du futur budget
- 4 Divers

Monsieur le Maire explique que le conseiller municipal, GRAYER Guillaume, a remis en date du 03 mars 2016 une lettre de démission du fait de son prochain déménagement. Celle-ci est effective à partir de ce jour.

1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 2 février 2016

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mme SCHMITT Solène, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Monsieur Hatsch demande l'autorisation à Monsieur le Maire de pouvoir enregistrer la totalité de la séance ; cette demande est rejetée.

Commentaires à rajouter au sujet du Procès-verbal du 2 février 2016 :

Suite au commentaire «traficoter » fait lors de la précédente réunion par M. Hatsch, celui-ci demande si au sein de l'assemblée, il y a deux poids, deux mesures, car d'autres phrases dites durant le conseil n'ont pas été relevées dans le procès-verbal. Monsieur Hatsch interprète ce terme comme un terme familier, issu du langage courant, et qu'il n'est pas destiné à offusquer quiconque.

Monsieur le Maire explique que beaucoup de commentaires n'ont pas été relevés durant les précédents conseils municipaux, et qu'on ne pouvait pas laisser passer ce terme pour le moins ambigu.

Approbation du PV de la séance du 2 février 2016,

Voté à 9 voix pour
 3 abstentions (ADAM Denis, BERTSCH Jacquy, UTTER Sylvie)
 2 voix contre (BOURGEOIS Patricia, HATSCH André)

2 Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire explique que pour le bon déroulement des prochains conseils municipaux, il serait judicieux de mettre en place un règlement intérieur, afin qu'il soit appliqué lors des prochaines réunions. Monsieur le Maire donne la parole à Madame Schmitt, qui donne lecture du projet de règlement intérieur.

Monsieur Hatsch demande qu'il soit fait une mention de la possibilité d'enregistrement des séances. Monsieur le Maire explique qu'il va se renseigner sur la faisabilité de cette demande.

Madame Bourgeois informe les membres du conseil municipal du droit de chacun de consulter les documents avant chaque réunion et demande que ce droit soit stipulé dans le présent règlement intérieur.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont favorables à la mise en place d'un règlement intérieur pour le conseil municipal de Witternheim.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide de mettre en place un règlement intérieur pour la commune

Voté à 13 voix pour
 1 voix contre (HATSCH André)

Suite à ce vote, Monsieur le Maire expose que conformément à la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'établir son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, c'est au conseil municipal qu'il appartient d'apprécier librement l'opportunité d'établir un tel règlement.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal et lu durant la réunion du conseil municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du conseil municipal
- les conditions des débats et votes des délibérations
- les règles régissant les commissions communales

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

Décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

Voté à 12 voix pour
2 voix contre (BOURGEOIS Patricia, HATSCH André)

3 Constitution du groupe de travail de la commission des finances pour l'élaboration du futur budget

Afin de préparer au mieux le budget primitif 2016, Monsieur le Maire propose de mettre en place un groupe de travail de la commission des finances. L'ensemble du conseil municipal composant la commission des finances, le groupe de travail permettra de préparer la future réunion de la commission. Le groupe de travail se réunira après la réunion du conseil municipal, il étudiera l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 et discutera des dépenses à prévoir pour l'année à venir.

Constitution du groupe de travail :

- | | |
|------------------------|------------------|
| - BRAUN Philippe | - HAUG Cédric |
| - BOURGEOIS Patricia | - HERMANN Gilles |
| - DUTTER Jean-Philippe | - KRETZ Patrice |
| - GROSHENS Stéphan | - SCHIEBER Denis |

4 Divers

1. Rénovation du presbytère

Lors de la dernière réunion avait déjà été évoqués les travaux de rénovation du presbytère. Monsieur le Maire explique que dans le cadre du contrat de territoire aucune subvention ne peut être accordée. Il est cependant possible de demander une subvention auprès d'un fonds d'investissement ou une DETR. Certains devis ont déjà été demandés à différentes entreprises.

2. Nettoyage des cours d'eau

Suite aux travaux de curage des cours d'eau l'année dernière un petit nettoyage devrait être réalisé dans les prochaines semaines. Monsieur le Maire propose d'organiser une matinée de travail et de convier tous les habitants du village au nettoyage des cours d'eau et à la plantation de nouveaux arbres.

La date de cette matinée a été fixée au samedi 19 mars 2016. Elle sera clôturée par une petite collation.

La deuxième phase du curage doit se dérouler cette année. Pour le moment l'instruction du dossier est en cours.

3. Commission tourisme, développement durable et environnement

Monsieur Hatsch rappelle que lors du conseil municipal de mai 2014, il a été élu par le conseil municipal en tant que représentant de la commission tourisme développement durable et environnement auprès de la COCOBEN. Cependant, lors de la réunion de la COCOBEN c'est Monsieur Groshens qui a été désigné à la place de Monsieur Hatsch.

Monsieur le Maire explique qu'il s'est entretenu avec Monsieur Grussenmeyer, DGS de la Communauté de communes et qu'il n'y a aucune objection technique à ce que Monsieur Hatsch devienne le représentant de la commission tourisme, développement durable et environnement.

La séance est levée à 20 h 38

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe	GRAYER Guillaume ABSENT	HATSCH André
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie